

CORRECTIF - Travaux de construction du bâtiment abritant le siège de la Direction Centrale de la Police Aux Frontières (DCPAF)

Travaux

AVIS DE MARCHÉ DE TRAVAUX - CORRECTIF

PROCEDURE OUVERTE LOCALE

Intitulé du marché : Travaux de construction du bâtiment abritant le siège de la Direction Centrale de la Police Aux Frontières (DCPAF)

Référence : CIVIPOL - GUI2014POCIIIO - Bâtiment DCPAF - 1025

1. 1. Maître d'ouvrage (MOA) et Maître d'œuvre (MOE)

Maître d'Ouvrage (MOA) : CIVIPOL, 65 rue d'Anjou, 75008 Paris, France.

Maître d'œuvre (MOE) : CIVIPOL, 65 rue d'Anjou, 75008 Paris, France.

Maître d'œuvre Délégué (MOD) : Ministère de la sécurité et de la protection civile, route Niger, Matam Conakry.

1. 2. Description du marché

Le marché a pour objet des travaux de construction du bâtiment abritant le siège de la Direction Centrale de la Police Aux Frontières (DCPAF) de la République de Guinée.

1. 3. Nombre et intitulés des lots

La procédure d'appel d'offres n'est pas allotie.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. 4. Éligibilité et règle de l'origine

La participation au marché est ouverte aux personnes morales (participant soit

DÉBUT DE DÉPÔT

DATE LIMITE DE RÉPONSE

BUDGET DU MARCHÉ

DURÉE DU PROJET

12 Mois

Zone d'intervention

Afrique



individuellement, soit dans un groupement - consortium de soumissionnaires) :

1. La participation aux appels d'offres est ouverte à toute personne morale d'un État éligible conformément à l'instrument financier utilisé (NDICI, DG INTPA, UE) ;
2. La participation aux appels d'offres est ouverte aux organisations internationales (par nature quel que soit le lieu où elles siègent). Les Organisations Internationales n'ont en effet à ce titre pas de nationalité. Ce sont des entités formées par au moins deux États et reconnues comme telles par un État tiers. Leur acte fondateur les définit comme non sujettes aux lois nationales du pays de leur Siège ;
3. Lorsque le financement couvre une opération mise en œuvre par l'intermédiaire d'une initiative régionale, la participation aux appels d'offres est ouverte à toute personne morale qui est éligible en vertu du point 1) ainsi qu'à toute morale d'un État participant à l'initiative concernée ;
4. Lorsque le financement couvre une opération cofinancée avec un État tiers, la participation aux appels d'offres est ouverte à toute personne morale qui est éligible en vertu du point 1) ainsi qu'à toute personne morale éligible en vertu des règles dudit État tiers.
5. Le présent marché n'est pas soumis à la règle d'origine.

1. 5. Nombre d'offres

Un soumissionnaire peut présenter une offre unique, que ce soit en tant qu'entité juridique individuelle, chef de file, ou membre d'un consortium soumissionnaire. Les offres ne couvrant qu'une partie du marché ne seront pas prises en compte. Si une entité soumet plusieurs offres pour le marché, toutes les offres soumises par cette entité seront rejetées. Les soumissionnaires sont également autorisés à soumettre une offre variante en plus de leur offre principale pour les travaux décrits dans le dossier d'appel d'offres. Cependant, dans le cas des variantes, l'évaluation sera effectuée sans tenir compte de celles-ci.

1. 6. Sous-traitance

2. **Le recours à la sous-traitance est autorisé.** Les sous-traitants, fournisseurs et entités dont les capacités sont prises en compte par le soumissionnaire pour les critères de sélection doivent être éligibles au regard des règles de nationalité et d'origine du programme de financement décrites au point ci-dessus.

1. 7. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de travaux, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.2.2 du Guide des Procédures de passation de marché et règles d'attribution des contrats de CIVIPOL.

1. 8. Possibilités de sous-traitance

La sous-traitance est autorisée dans la limite maximale de 60% du montant du marché.

1. 9. Garantie de soumission

Aucune garantie de soumission n'est requise.

1. 10. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution égale à **10%** de la valeur du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai de 15 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par CIVIPOL. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité.

1. 11. Réunion d'information et/ou visite de site

Une visite obligatoire de site sera organisée le **31 octobre 2025 à 10h00 (Conakry)**. Les soumissionnaires demanderont les autorisations par mail transmis à CIVIPOL, courriel : **aime.tinkou@experts.civipol.fr** et **lisa.raffy@civipol.fr**, et celles-ci seront confirmées par CIVIPOL par retour de mail. Les bénéficiaires de la visite devront obligatoirement être annoncés par CIVIPOL auprès de la Direction Générale de la Police Nationale.

Tous les soumissionnaires recevront, pour attester de leur participation, un certificat de visite de site. Les soumissionnaires devront inclure dans leur offre le certificat de visite de site validé officiellement par un représentant de la Police Nationale ou le Chef de projet de CIVIPOL.

Les soumissionnaires doivent envoyer le formulaire de demande de visite dûment rempli, accompagné des pièces justificatives, aux adresses électroniques mentionnées ci-dessus avant le **29 octobre 2025 à 17h00**.

1. 12. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

1. 13. Date prévue de commencement du marché

Décembre 2025

1. 14. Période prévisionnelle de mise en œuvre des tâches

Décembre 2025 à septembre 2026

CRITÈRES DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION

1. 15. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les offres seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble :

Capacité économique et financière minimale du candidat :

- **Le chiffre d'affaires moyen annuel du soumissionnaire au cours des trois dernières années dans le domaine concerné par le lot doit être supérieur au budget maximum annualisé du marché.** La période de référence correspondra aux trois derniers exercices clos. Les critères de sélection de chaque soumissionnaire sont les suivants: le soumissionnaire doit disposer d'un **Chiffre d'Affaires moyen des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024), supérieur au budget maximum annualisé du présent marché;**

Le soumissionnaire devra fournir les justificatifs nécessaires, tels que les bilans financiers certifiés et tout autre document officiel pertinent.

En cas de co-traitance, le chiffre d'affaires annuel des deux entreprises pourra être cumulé.

Capacité technique et professionnelle minimale du candidat :

- **Le soumissionnaire devra justifier d'au moins deux (02) projets dont la nature/le montant/la complexité est identique à la nature/au montant/à la complexité des travaux sur lesquels l'offre porte et ayant été mis en œuvre durant les trois (03) dernières années (2022-2023-2024).** Le maître d'œuvre/ouvrage se réserve le droit de demander des copies des certificats de réception finale signés par les maîtres d'œuvre/le maître d'ouvrage des projets concernés.

Tous les candidats qui ne répondent pas à ces niveaux minimums de capacités seront éliminés. Le soumissionnaire devra joindre les certificats de bonne exécution des travaux délivrés par les maîtres d'ouvrage concernés.

1. 16. Critères d'attribution

Le seul critère d'attribution sera le prix : l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre conforme aux exigences techniques dont le prix est le plus bas.

Les offres devront être libellées en euros.

SOUMETTRE UNE OFFRE

1. 17. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?

Les candidats intéressés peuvent obtenir l'ensemble des documents constituant le dossier d'appel d'offre en les sollicitant à l'adresse suivante : aime.tinkou@experts.civipol.fr (cc : lisa.raffy@civipol.fr). Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour les marchés de travaux inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

- 1.
2. Informations complémentaires avant la date limite de remise des offres

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit à l'adresse suivante au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres, en précisant la **référence de publication** et l'**intitulé du marché** à aime.tinkou@experts.civipol.fr (cc : lisa.raffy@civipol.fr).

CIVIPOL n'a aucune obligation de fournir des éclaircissements après cette date.

Tout éclaircissement apporté au dossier d'appel d'offres sera publié sur le site Internet de CIVIPOL à l'adresse : www.civipol.fr au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

1. 18. Date limite de soumission des offres

25 novembre 2025 à 10h (Conakry)

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Les offres doivent être soumises, sous enveloppe scellée, exclusivement au maître d'ouvrage et être :

- SOIT envoyées par courrier postal ou par service de messagerie, auquel cas la date du récépissé de dépôt fait foi ;

- SOIT **remises en main propre** par le participant en personne ou par un agent **directement** dans les locaux du maître d'ouvrage contre **remise d'un accusé de réception signé et daté**, auquel cas l'accusé de réception fait foi.

Les offres seront transmises à l'adresse ci-dessous du bureau de CIVIOPL/POC GUINEE :

PROJET PARTENARIAT OPERATIONNEL CONJOINT (POC) GUINEE

CAMAYENNE / RESIDENCE LA PERLE BLOC C APPARTEMENT C102

TEL. : +224 623 66 49 58 / +224 626 04 07 21

Une copie numérique de l'ensemble des documents de l'offre devra être incluse dans l'enveloppe de l'offre technique (via Clé USB).

L'**intitulé du marché** et la **référence de la publication** doivent être mentionnés sur l'enveloppe contenant l'offre et dans toute correspondance ultérieure avec le maître d'ouvrage.

Les offres soumises par d'autres moyens ne seront pas prises en considération.

En soumettant une offre, les soumissionnaires acceptent d'être informés des résultats de la procédure par voie électronique. Cette notification est réputée avoir été reçue à la date à laquelle le maître d'ouvrage l'a envoyée à l'adresse électronique indiquée dans l'offre.

1. 19. Séance d'ouverture des offres

26 novembre 2025 à 10h (Conakry).

1. 20. Langue de la procédure

Toutes les communications écrites de cette appel d'offres doivent être faites en français.

1. 21. Base juridique

Le Guide des Procédures de passation de marché et règles d'attribution des contrats de CIVIPOL.